PAYS LANDERNEAU DAOULAS

PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Trémaouézan

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

ÉLABORATION DU PLUi
PLUi arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUi approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUi rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE À JOUR N°1 DU PLUi
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUi
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUi
Approuvées en Conseil de Communauté du 26 septembre 2024

N

1:4500

LEGENDE

AC1_ Protection des Monuments Historiques
- Classé (donnée surfacique)
- Inscrit (donnée surfacique)
- Classé
- Inscrit

AC2_ Protection des sites et monuments naturels
- Classé
- Inscrit

AC4_ Site patrimonial remarquable
- Zone de protection
- Zone de protection

I4_ Protection des lignes électriques
- Hors tension
- Poste 063 kV
- Poste 225 kV
- Poste 400 kV
- A063
- A225
- A400
- S063
- S225

PT2_ Protection centres radioélectriques
- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- Zone spéciale de dégagement
- Secteur de dégagement

PT3_ Protection des Réseaux de Télécommunication
- Zone d'exploitation

T4_ Servitude aéronautique de balisage
- Balisage

T5_ Servitude aéronautique de dégagement (protection)
- Zone maximale de dégagement

T7_ Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- Zone de protection

0 500 1000 m